



ADSEA 86

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

**SISA**  
SERVICE  
HÉBERGEMENT



# INTRODUCTION

Le SISA (service d'insertion sociale pour adultes) s'articule autour de deux services :

- **Service Hébergement** : CHRS diffus, ASLL, AVDL, IML, ALT, Hébergement d'Urgence & ALT Personnes victimes de Violences Conjugales, Collectif Mobilier.
- **Service Mobilité** : Auto-école associative, location solidaire, conseil en mobilité, auto-école sociale itinérante et une Plate forme départementale à la mobilité (Mobi'Vienne).

Des équipes au service de l'accompagnement des personnes engagées dans un parcours d'insertion axé vers le logement et / ou la mobilité.

L'équipe de Mobi'Vienne est intégrée aux temps de travail spécifiques liés à la mobilité comme les réunions de service du pôle mobilité, les échanges de pratiques, les espaces pédagogiques (construction d'outils, gestion BEKO, etc).

Le SISA et l'association organisent des temps de formation communs à l'ensemble des salariés.

Ce rapport d'activité présente le pôle hébergement.

Pour le Service Mobilité et Mobi'Vienne, des rapports d'activité spécifiques sont également réalisés.

## LES MISSIONS DES SERVICES



La structuration de l'établissement SISA vise à proposer un accompagnement complet cherchant à soutenir le processus d'insertion recherché, qu'il soit social ou professionnel, et pour lequel il est démontré que le logement et la mobilité en sont des éléments fondamentaux.

## 1 Le service Mobilité

Il a pour objectif de rechercher des solutions pour une mobilité autonome et pérenne des habitants de l'agglomération de Châtelleraut afin de favoriser leur insertion professionnelle.

Il propose une offre de services diversifiés :

- ↳ **Conseil**, information et accompagnement à la mobilité (rendez-vous personnalisé et participation à des ateliers collectifs),
- ↳ **Auto-école** sociale et auto-école sociale itinérante sur l'agglomération châtelleraudaise,
- ↳ **Location solidaire**, scooters thermiques et électriques, mobylettes, vélos, voitures et une voiturette électrique,
- ↳ **Cyclo-école**, apprentissage du vélo.

L'équipe du pôle mobilité est composée d'enseignants de conduite, de conseillers mobilités, de mécaniciens, de secrétaires et de personnels d'encadrement.

Cette activité est soutenue financièrement par le FSE, l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Vienne et l'Agglomération de Grand Châtelleraut.

Ponctuellement en fonction des projets, des financements complémentaires permettent de développer des actions et/ou d'expérimenter de nouveaux projets, comme par exemple des crédits « Plan Pauvreté » en 2022/2023 ou des soutiens de Fondations (Caisse d'Épargne/Fondation Territoriale de la Vienne).

## 2 Le service Hébergement

Il a pour objectif de proposer différentes solutions aux personnes en difficulté avec le logement, que ce soit pour y accéder, s'y maintenir ou plus simplement pour habiter :

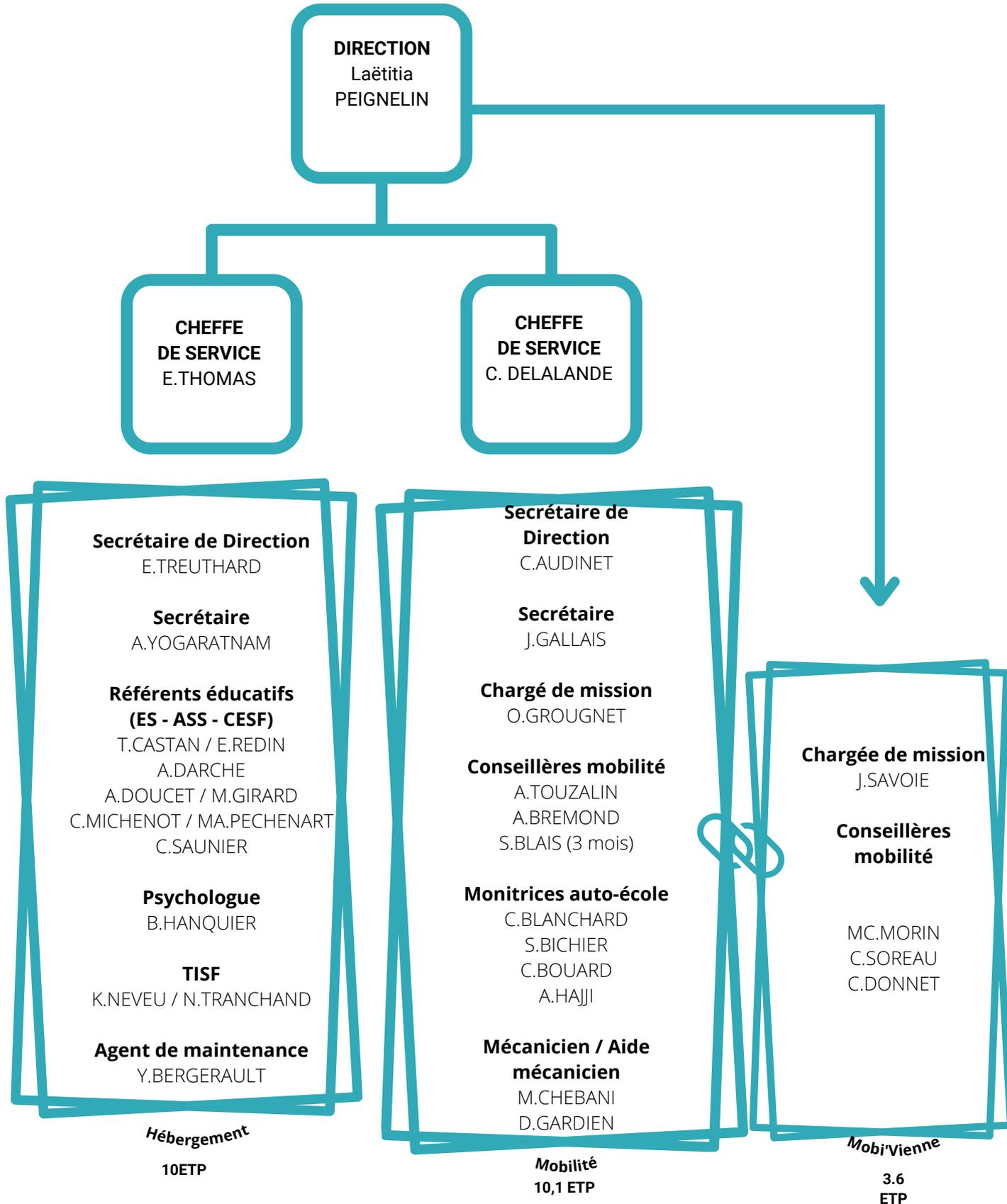
- ↳ Le **CHRS**, qui a pour vocation d'héberger dans l'objectif de faire valoir les droits et l'accès au logement. Il assure un accompagnement social et éducatif afin de favoriser l'insertion des personnes dans leur environnement social, professionnel et pour maintenir l'unité familiale.
- ↳ L'**IML** qui permet d'accompagner le relogement de personnes présentant des difficultés d'accès au parc locatif social ou privé par de la sous-location.
- ↳ L'**ASLL** qui propose aux ménages d'être accompagné d'accéder ou de se maintenir dans un logement adapté à leur situation financière, familiale et sociale.
- ↳ L'**AVDL** qui propose une prise en charge au domicile de la personne et peut être mise en place avant ou à la suite d'un accompagnement en CHRS ou dans d'autres structures
- ↳ L'**ALT** qui permet l'accueil temporaire des personnes défavorisées via des logements conventionnés.
- ↳ **Le Patio de Rosie** : Lieu d'accueil pour personnes victimes de violences conjugales

Le cadre d'intervention :

On distingue au sein du Service Hébergement du SISA le CHRS qui est un établissement au sens de l'article L. 312-1 du CASF avec une autorisation pour 15 ans et un financement sous CPOM. Les autres mesures/dispositifs sont régis par des conventions établies suite à des demandes de subvention.

# LES MOYENS MIS EN OEUVRE

## L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL EN 2023



# LE BUDGET

Les origines des financements sont les suivants :

Mesures	Financements
CHRS, AVDL, IML, ALT, HU & ALT FVVC	DDETS, usagers, SPIP (dans le cadre d'un placement extérieur)
ASLL	Conseil Départemental (FSL)
Collectif Mobilier	Ville de Châtelleraut, CAF, Conseil Départemental, Usagers
Pôle Mobilité	Grand Châtelleraut, Conseil Régional, FSE, Conseil Départemental, ANCT, Plan Pauvreté, Fondations, Usagers
Marché MBI	Sous traitance IF86 - FSE
Plateforme départementale à la mobilité : MOBI'VIENNE	Conseil Départemental, FSE

**Après une présentation des faits marquants en 2023 des différents services du SISA, ce rapport d'activité présentera les activités du service hébergement.**

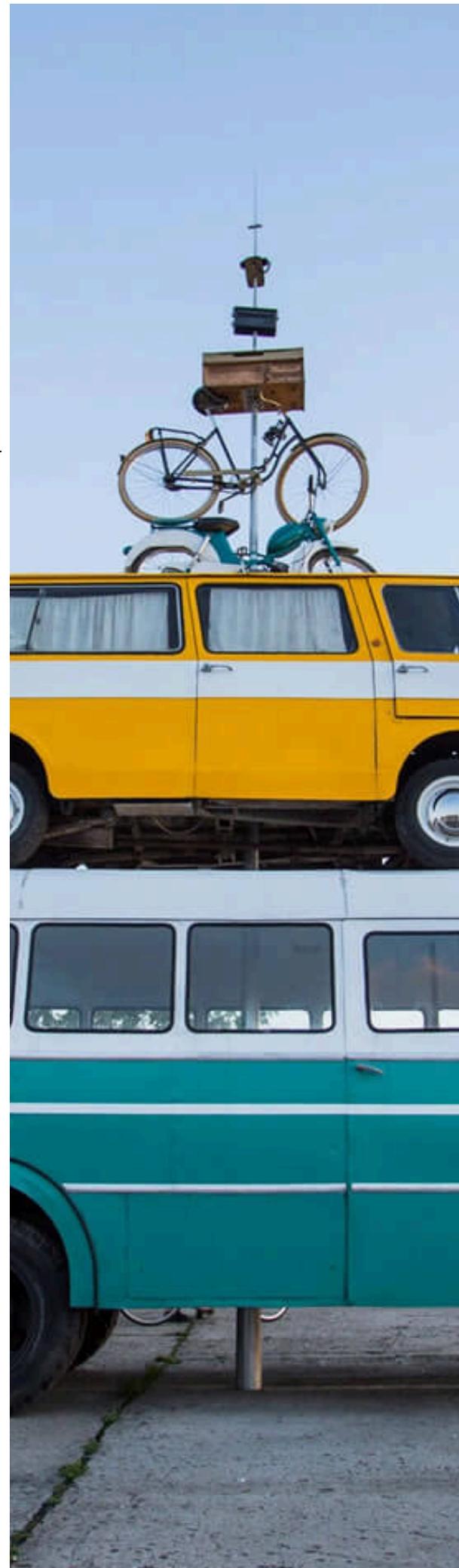
## SERVICE MOBILITE

- Le lancement de l'expérimentation de l'**AESI**, auto-école sociale itinérante dans les zones rurales du Nord et de l'Ouest de l'agglomération de Châtelleraut.
- La tournée de sensibilisation **aux mobilités électriques** dans les chantiers d'insertion de Grand Châtelleraut.
- Des **ateliers collectifs** proposés et réalisés avec des nouveaux partenaires (Action Ozon, Epicerie Sociale de Châtelleraut) et avec la Mission Locale Nord Vienne ou bien l'Ecole de la 2ème Chance.
- La création de **supports ludiques et interactifs** pour réaliser les ateliers collectifs.
- Des ateliers "**décode ton code**" ont été proposés aux jeunes inscrits en CEJ.
- L'arrivée de la **voiturette électrique AMI**, à disposition pour la location mais aussi pour se familiariser avec les mobilités électriques.
- Un **temps convivial** en début d'année, autour d'un petit-déjeuner (galette des Rois) où les partenaires étaient invités (Pôle Emploi - E2C - MDS - MLI - chantiers d'insertion...): un temps pour présenter le Pôle Mobilité, rencontrer les professionnels et visiter le site.
- La **mesure d'impact sociale** poursuivie avec le CRIEF de l'Université de Poitiers (construction des grilles d'entretien et réalisation de l'enquête). Accueil d'un étudiant en Master.
- Le **renfort** en fin d'année sur le conseil en mobilité. Présence d'une professionnelle 3 mois à temps plein pour réduire les délais d'attente des usagers.
- **L'arrivée en CDD** d'une enseignante de conduite à temps plein pour l'AESI.
- **Une diminution de l'activité MBI** (marché avec Pôle Emploi) : 42 personnes accompagnées en 2023, contre 79 en 2022.
- 600 contrats de location pour 77 bénéficiaires, 190 bilan de compétences à la mobilité, 17 ateliers, 140 apprenants à l'Autoécole (37 codes obtenus, et 47 permis).
- **Soutien des Fondations**, comme la Caisse d'Épargne pour l'achat de véhicules électriques et la Fondation Territoriale de la Vienne pour AESI.
- L'annonce fin octobre 2023, d'une **maquette financière invalide pour le FSE**, concernant les années 2022-2023 : **un déficit** pour le service sur ces deux années et la nécessité de penser une nouvelle organisation, réaliste humainement et professionnellement.
- **Le réaménagement des espaces administratifs** pour faciliter les missions des professionnels et l'accueil du public.



# MOBI'VIENNE

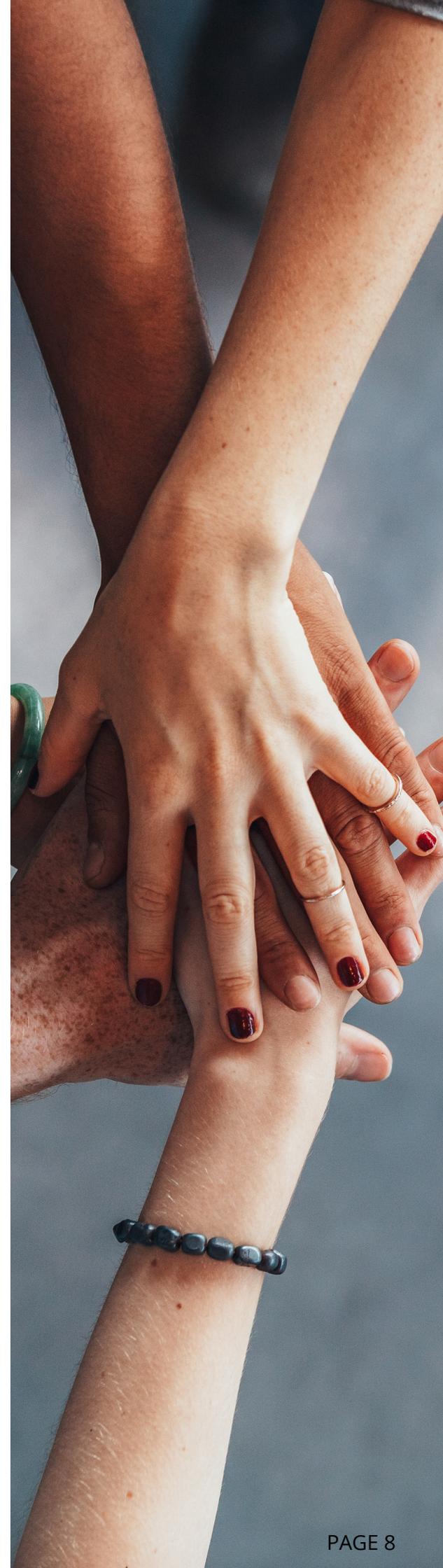
- Démarrage du **nouveau marché 2023-2025**.
- **Une feuille de route** établie avec le Département pour l'année 2023 qui met en avant les axes principaux attendus : le conseil en mobilité, l'ingénierie de projet, l'information et la communication vers les partenaires.
- Deux **comités de territoires**, COTER Nord Vienne (communauté de communes du Haut Poitou et du Loudunais) et COTER Sud Vienne (communauté de communes de Vienne et Gartempe, des Vallées du Clain et du Civraisien en Poitou).
- Evolutions structurelles sur les territoires amenées par la **loi LOM** (création de bassin de mobilité), apportant une nouvelle dynamique et donc des ajustements pour les missions de Mobi'Vienne.
- **Participation aux manifestations** sur les territoires comme des Forums emplois.
- **Permanences sur site** avec Pôle Emploi, à venir avec les Maisons des Solidarités.
- **Mouvements au sein de l'équipe** : arrivée de deux nouvelles conseillères en mobilité en avril et novembre, départ de la chargée de mission en juillet et carence de candidats.
- **Des temps de formation communs** avec l'équipe hébergement sur le handicap psychique et la gestion de l'agressivité.
- **Des temps d'immersion** entre les deux équipes du SISA : comprendre l'activité des uns et des autres par des mises en situation.



# SERVICE HÉBERGEMENT

## LES FAITS MARQUANTS EN 2023

- Un **nombre de jours légèrement supérieur** (15311) aux 14600 jours liés à l'agrément pour les 40 places en CHRS.
- **Inauguration du Patio de Rosie**, le 08 mars 2023, en présence de Monsieur le Sous-Préfet, du Maire de Châtellerault et Président de l'agglomération, du commandant divisionnaire de la Police Nationale, du représentant du Député et des principaux partenaires.
- Accueil au Patio, le 16 mars pour les professionnels partenaires et les salariés des FEM ayant exercé sur le site.
- Première évaluation suite au **CPOM**. Actualisation des outils de reporting.
- **Agrément pour 12 logements en IML** (contre 14 en 2022).
- **Augmentation du nombre de mois mesures en ASLL**, 400 pour un conventionnement à 385.
- Temps d'intervention de l'agent de maintenance sur **la remise en état des appartements: 170 heures**.
- Intervention de l'agent de maintenance sur d'autres établissements de l'ADSEA (PRISM et siège).
- **Une équipe éducative stabilisée**.
- Le démarrage du travail sur **l'évaluation unique** par l'auto-évaluation de l'HAS pour les établissements médico-sociaux.
- **Un projet d'établissement finalisé** (2023-2028).
- **Intervention d'une psychologue** une journée par semaine pour intervenir auprès des personnes victimes de violences conjugales et plus particulièrement **auprès des enfants victimes**.
- Poursuite des missions portées par **une professionnelle TISF**.
- **Soutien de la Fondation** du Crédit Agricole pour le financement d'un temps de psychologue une journée par semaine.
- **Arrêt de l'activité ADN** (agence du don en nature). Ce service mis en place en 2018 ne répondait plus aux attentes des usagers et était très impliquant en terme de ressources humaines. Les usagers attendaient plus un service d'achat classique avec des exigences auxquelles nous ne pouvions pas répondre. Cet arrêt d'activité n'a pas eu d'incidence sur le budget du service.
- **Modification du règlement de fonctionnement du Collectif Mobilier**.



# LE SERVICE HÉBERGEMENT



Une nouvelle année où les missions du service ont pu être réalisées avec une équipe au complet et étoffée en temps, puisque tous les référents éducatifs étaient à temps plein.

Acteur du territoire, le SISA hébergement se doit d'être au fait des actualités liées aux partenaires avec lesquels le service travaille.

## **L'intervention des professionnels est intrinsèquement liée au maillage partenarial et collaboratif.**

C'est pourquoi, comme chaque année les rencontres avec les partenaires ont été présentes.

Si l'accompagnement proposé par le service hébergement du SISA tend à s'inscrire dans une vision globale et qu'il prend en compte tous les aspects de vie des personnes, il ne peut, à lui seul, apporter toutes les réponses.

Le travail des référents éducatifs consiste donc, au delà de la question du logement, à faire le lien avec les dispositifs de droit commun et à permettre aux personnes d'apprendre à en bénéficier.

Ainsi, afin de favoriser leur autonomie le référent éducatif pourra, au départ, faciliter les connexions et jouer un rôle de médiation/explicitation si besoin avant de s'effacer progressivement et de laisser la personne réaliser elle même ses démarches.

Pour ce faire, les ressources du territoire sont identifiées pour ensuite pouvoir être sollicitées en fonction des besoins, certaines étant relativement structurels et d'autres plus conjoncturels, en fonction des situations particulières.

Le partenariat, au delà des habitudes et/ou conventionnement entre structures reposant aussi sur des liens de personnes à personne pour fonctionner, des réunions sont organisées régulièrement pour permettre de faire vivre ces liens.

## **Dans certaines situations où les partenaires sont nombreux à intervenir, une réunion spécifique est organisée rapidement après l'accueil pour échanger sur les rôles de chacun et préciser les modalités d'interventions.**

Apprendre à se connaître et se reconnaître, partager une actualité, définir la place de chacun par rapport à l'accompagnement réalisé avec la famille. L'équipe de Direction et/ou l'équipe éducative ont donc partagé un temps de travail en 2023, avec :

- ADAPGV/MDS,
- Les CPIP du SPIP,
- Le service violences conjugales d'Audacia (accueil des auteurs),
- Les ateliers logement d'Audacia,
- La CAF (pôle social des territoires et service cohésion sociale),
- Les professionnels du service contentieux d'Habitat de la Vienne,
- La coordinatrice de parcours CMP / CHHL,
- Les bénévoles des Toits du Cœur,
- France Victimes/PRISM,
- Service Grand Châtelleraut - forum ESS,



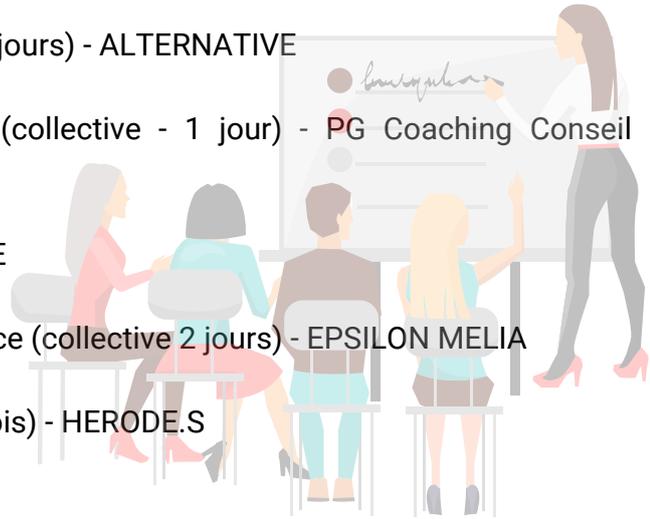
## LA FORMATION

L'ensemble des personnels au SISA est diplômé mais dans un secteur où l'environnement ne cesse d'évoluer et où les problématiques des personnes accueillies se complexifient, la formation continue est indispensable.

Au-delà de répondre aux exigences de la réglementation, se former régulièrement permet de remettre en question ses pratiques et ses certitudes, d'acquérir de nouvelles compétences et de construire un accompagnement adapté pour les personnes que nous accueillons.

### **Les formations dispensées en 2023 :**

- L'enfant exposée aux violences conjugales (collective - 3 jours) - ALTERNATIVE
- Le handicap psychique : connaître pour comprendre (collective - 1 jour) - PG Coaching Conseil Formations
- Equipier première intervention (collective - 1 jour) - APAVE
- Agressivité et violence : comprendre prévenir et y faire face (collective 2 jours) - EPSILON MELIA
- Analyse de la pratique professionnelle(3h une fois par mois) - HERODE.S
- La juste distance professionnelle (2 jours) - CEFRAS



## LES EVENEMENTS INDESIRABLES

L'année 2023 recense trois évènements indésirables, avec pour causes les éléments suivants :

- comportement violent de la part d'un usager envers le personnel suite à un rappel au règlement de fonctionnement,
- présence de nuisibles dans un appartement mis à disposition pour l'activité CHR, S,
- incident lié à une défaillance technique (coupure de la ligne téléphonique fixe).

Ces évènements indésirables ont été traités en équipe et des réponses ont été apportées:

- rappel du cadre d'intervention, gestion avec un cadre pour poser l'avertissement,
- première intervention du personnel sur le mobilier (tri de ce qui pouvait être conservé et de ce qui a été déposé en déchetterie), traitement de l'appartement par une entreprise spécialisée, rénovation du logement, changement des équipements,
- en cours de traitement par l'intervention d'un électricien et de l'opérateur en téléphonie.

L'activité 2023 n'a pas fait apparaître de plainte et de réclamation.

## Le rapport d'activité 2023 du pôle hébergement retrace :

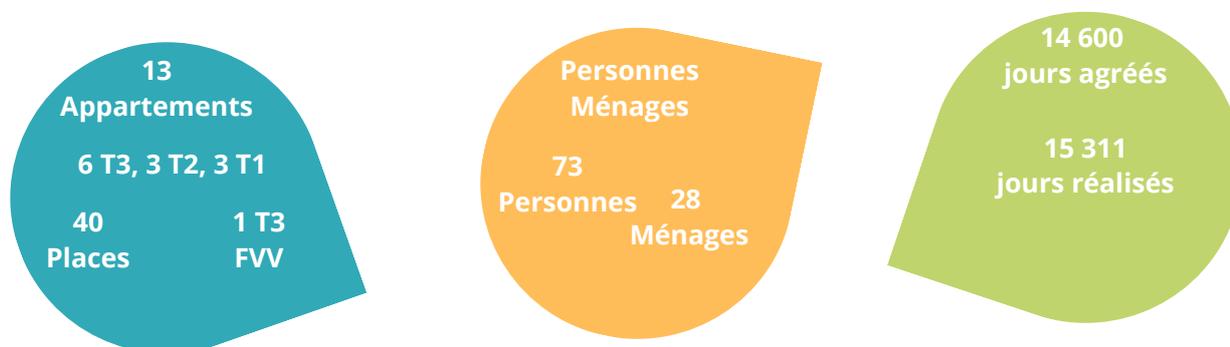
- le CHRS, l'activité principale d'hébergement en diffus,
- l'accueil des victimes de violences conjugales,
- l'IML avec un retour à 12 agréments,
- l'activité AVDL,
- des mesures ASLL soutenues,
- le collectif mobilier.

## L'ACTIVITÉ - CHRS DIFFUS

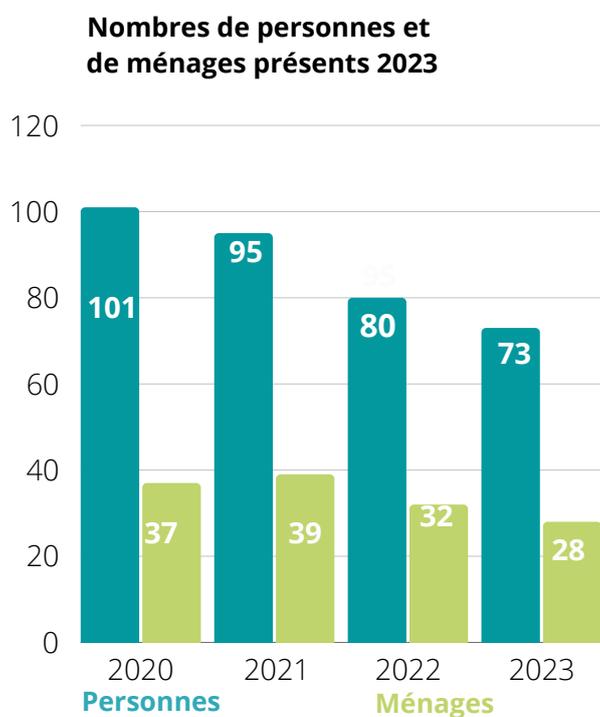
Le CHRS a pour vocation d'accueillir, d'héberger dans l'objectif de faire valoir les droits et l'accès au logement. Il assure un accompagnement social et éducatif afin de favoriser l'insertion des personnes dans leur environnement social, professionnel et de maintenir l'unité familiale. Le CHRS est autorisé à accueillir 40 personnes.

En application de l'article L 345-1, sont accueillies les personnes et les familles qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion.

Un appartement est dédié à l'accueil des personnes victimes de violences conjugales.



### Le nombre de personnes présentes et le nombre de jours réalisés sur l'année 2023



L'année 2023 se caractérise par :

- Un dépassement de 711 jours réalisés / agrément, un taux d'occupation à 112%. En 2022, le taux d'occupation était de 105%,
- Une diminution du nombre de ménages présents qui s'explique par un nombre important de séjours plus longs,
- Une diminution de personnes du fait de la composition familiale (augmentation des accueils de personnes seules).

## L'origine des admissions

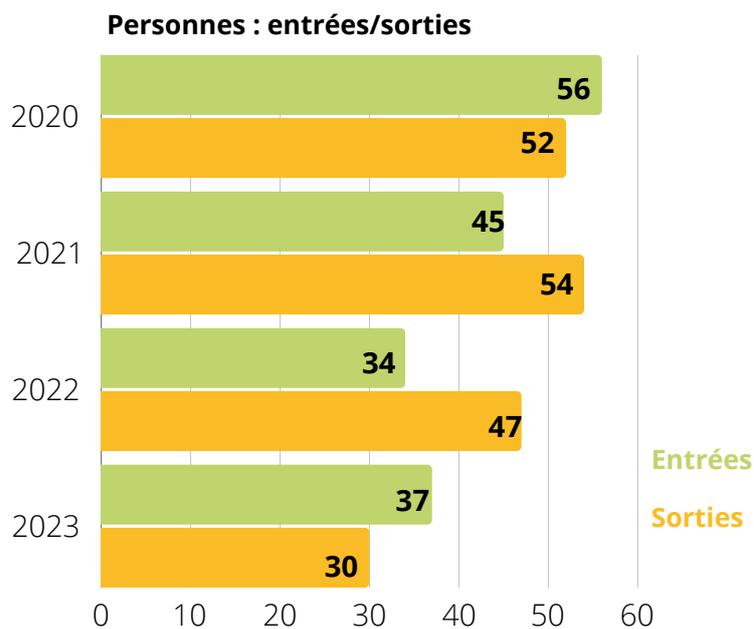
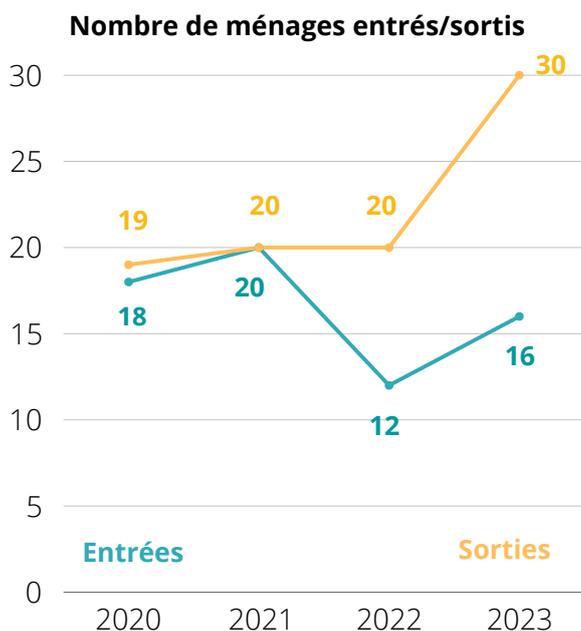
L'ensemble des orientations est réalisé par le SIAO de la Croix Rouge 86. Une prescription est déposée sur le logiciel SI-SIAO. Une première évaluation est réalisée par la Croix Rouge et nous recevons ensuite une orientation via le logiciel.

Parfois, un échange téléphonique complète l'orientation. En 2023, nous constatons de nouveau la nécessité d'appeler le SIAO pour avoir connaissance des orientations et pour projeter l'activité (liste d'attente). Il peut se passer plusieurs semaines sans échange.

Le nombre de refus suite à une orientation est supérieur aux années précédentes (tous dispositifs confondus):

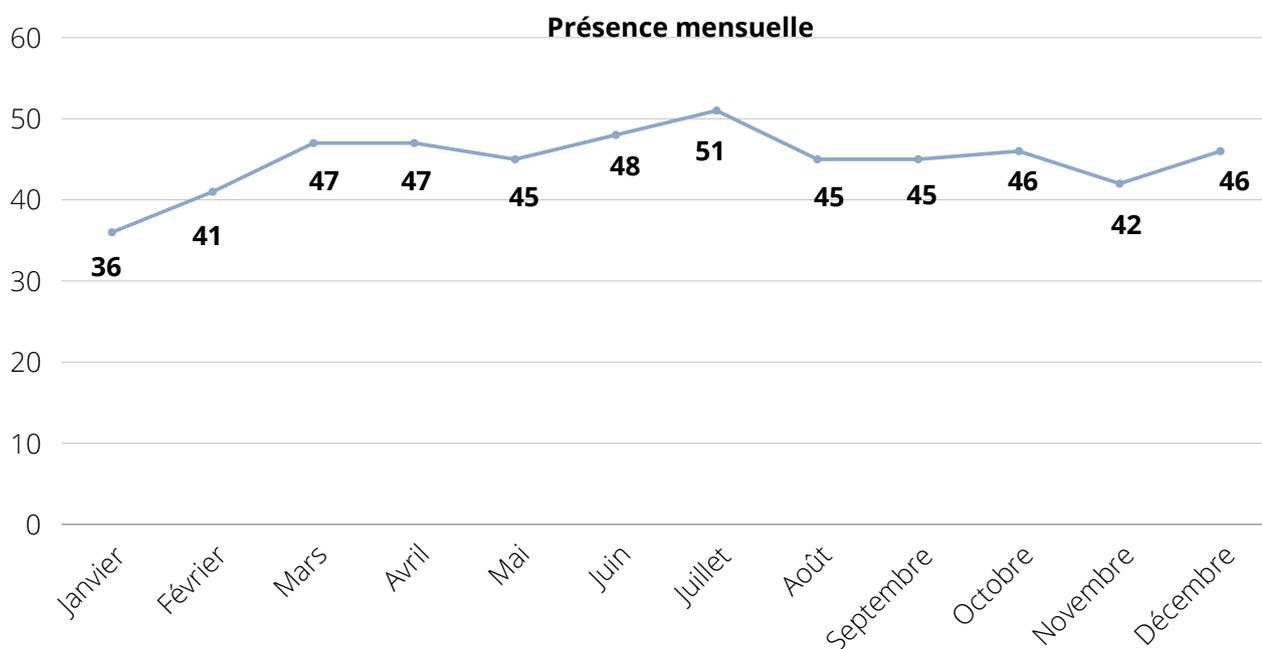
- 19 en 2023, contre 12 en 2022 et 2021,
- 12 refus du fait de la personne,
- 3 refus de la structure pour une inadéquation entre la situation et les objectifs du dispositif,
- 4 sans suite (absence de nouvelles, changement de projet).

## Les entrées et sorties 2023



16 entrées pour 30 sorties : le différentiel le plus conséquent depuis 5 ans.

Les orientations par le SIAO sont plus importantes qu'en 2022 mais ne rattrapent pas les années précédentes. Le parcours d'orientation reste moins fluide depuis trois ans. Un travail de réévaluation suite à une orientation "sèche", c'est-à-dire uniquement par le logiciel, repositionne fréquemment la préconisation initiale.



En 2023, la moyenne de la présence mensuelle est de 45 personnes sur l'année, ce qui est supérieur à la moyenne de 2022 (43 personnes).

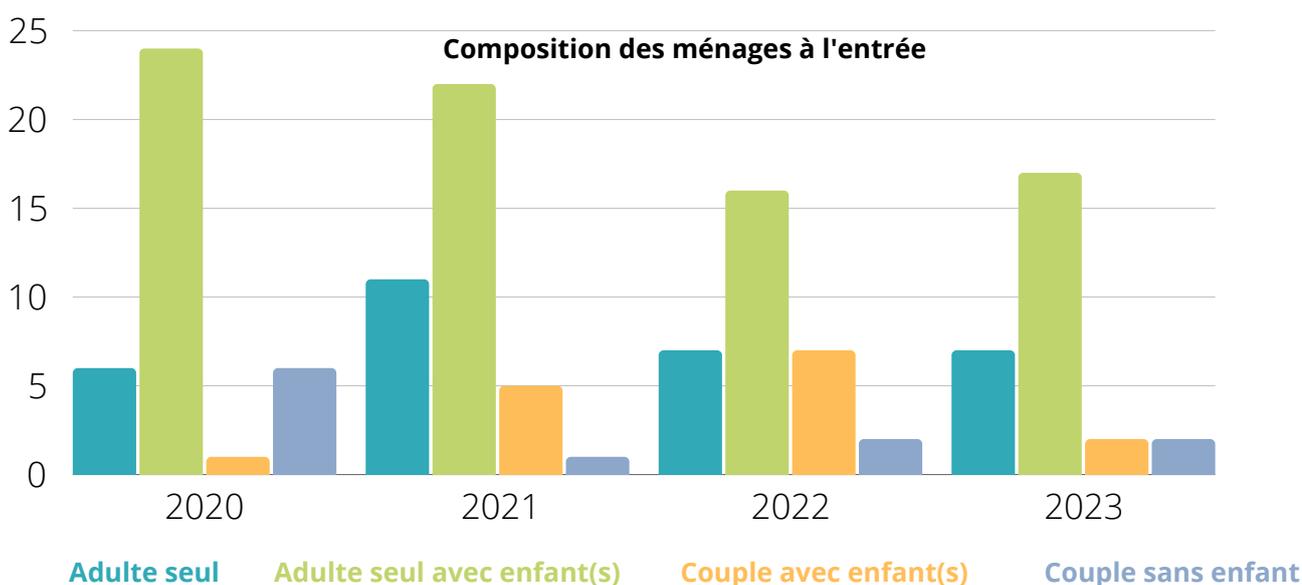
Si la présence mensuelle répond aux attentes de l'agrément, c'est grâce aux familles déjà hébergées en 2022 aux Toits du Cœur (CHRS hors les murs) pour lesquelles un accompagnement s'est poursuivi en 2023.

L'accueil en CHRS hors les murs est effectif lorsque les appartements en diffus sont tous occupés.

Jusqu'à présent, la répartition "diffus" et "hors les murs" est déterminée par notre convention de 2015 avec l'Etat, qui précise que sur nos 40 places, 6 à 8 places peuvent être occupées grâce aux dispositifs proposés par des associations caritatives, comme les Toits du Cœur.

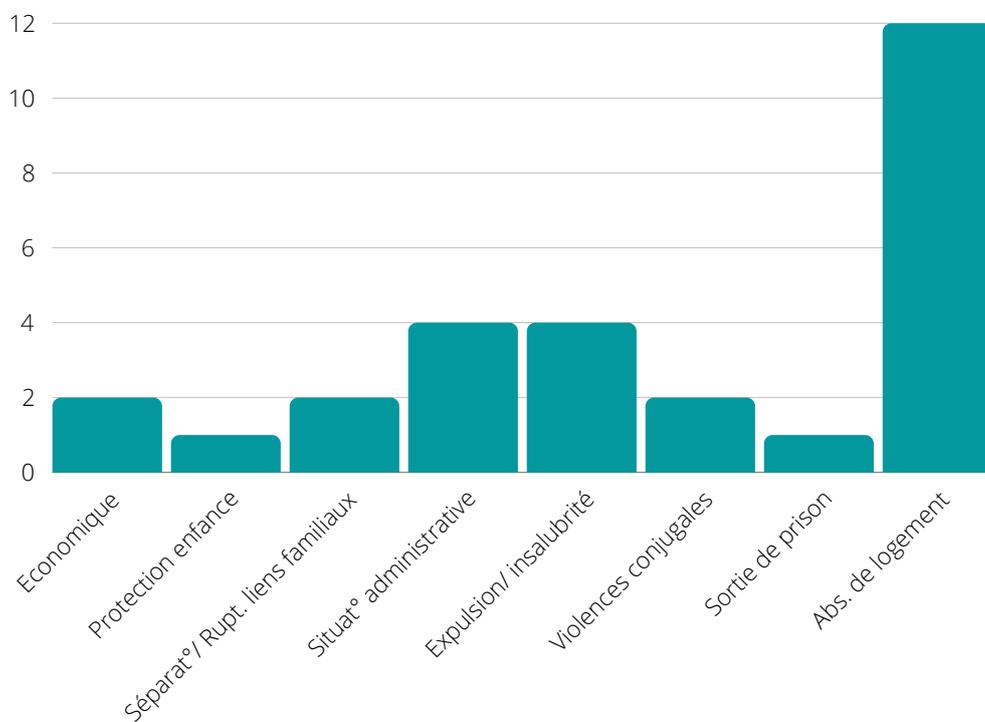
En 2023, nous ne connaissons pas la tarification pour les places hors les murs.

### La composition des ménages à l'entrée



Les familles monoparentales représentent toujours la part la plus importante des configurations familiales accueillies. La composition des ménages accueillis reste intrinsèquement liée à la spécificité de l'offre de service du SISA sur le territoire (accueil de familles avec enfants) et à la typologie des logements proposés.

### Les motifs d'orientation des ménages à l'entrée



Il est rare où l'accueil en hébergement soit uniquement la conséquence de l'absence d'un logement.

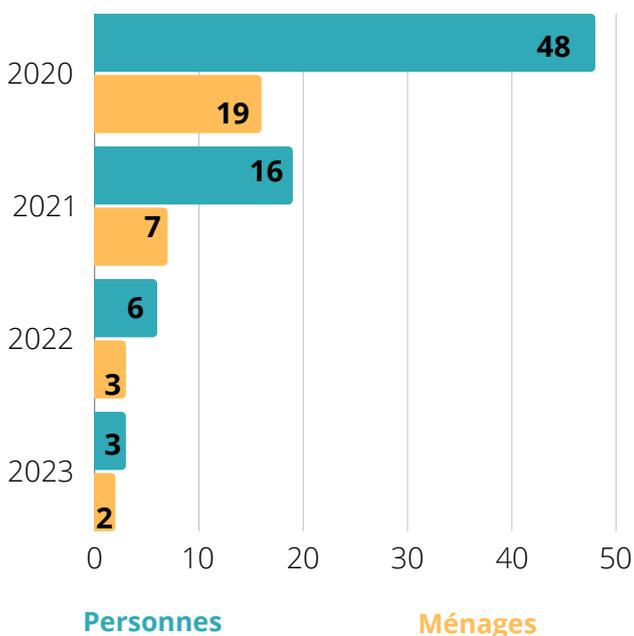
Même si ce motif reste majeur encore cette année, les familles rencontrent également des difficultés économiques importantes.

# LES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

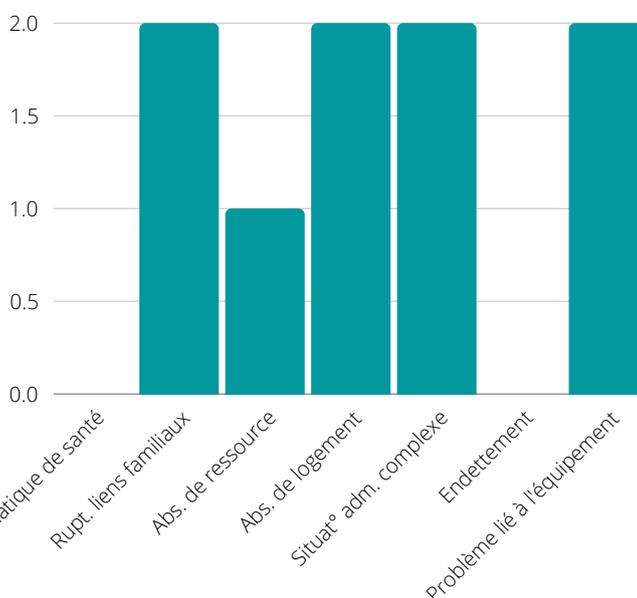
Le service hébergement du SISA accueille des personnes victimes de violences conjugales grâce à un appartement (T3) fléché sur le CHRS diffus, trois appartements fléchés sur HU VC (situés au Patio) et trois appartements fléchés sur ALT VC.

## • Les personnes victimes de violences conjugales au sein du CHRS

Nombre de ménages & personnes accompagnées



La situation à l'entrée/ménages



Le CHRS poursuit des accueils liés à un contexte de violences conjugales.

Au quotidien, le service hébergement répond dès que possible aux sollicitations. Si les places spécifiques violences conjugales sont occupées, il est recherché avec le prescripteur et la personne une solution la plus adaptée sur un autre dispositif.

**Après une année complète d'ouverture du lieu semi collectif, et pratiquement quatre années d'exercice avec 16 places supplémentaires VC, nous constatons que le nombre de ménages accueillis en CHRS spécifiquement pour des violences conjugales est naturellement plus bas.**

## L'ACCUEIL au PATIO DE ROSIE - Hébergement d'urgence et ALT

Ce lieu démontre tout son intérêt: un site sécurisé et des espaces communs investis au fur et à mesure par les familles hébergées.

La dimension collective s'est alors concrétisée plus facilement en 2023 : sorties et activités bien-être (Les géants du Ciel, ateliers bien-être avec l'Effet Papillon, ateliers cuisine au Patio).

**L'arrivée d'une psychologue** en septembre (une journée par semaine/financement du poste par la Fondation Crédit Agricole) est une plus-value déjà mesurée:

- 36 rendez-vous réalisés,
- 5 femmes accompagnées,
- 2 enfants (une adolescente et un enfant de 6 ans),
- 1 famille et ses 3 enfants.

En 2023, le service a poursuivi des temps de formation continue sur la thématique des violences conjugales. Ainsi trois jours de formation avec Karen SADLIER ont complété l'approfondissement des connaissances et des compétences de l'ensemble de l'équipe. **Cette année a été axée vers la place de l'enfant, témoin et victime des violences conjugales.**

# LES ETAPES CLES

Dans le cadre de l'hébergement d'urgence, le **contrat de séjour** est établi pour une durée de 2 mois, renouvelable. Cette durée permet de proposer à un plus grand nombre des places d'urgence et ainsi de pouvoir répondre à la demande d'hébergement.

Au terme des 2 mois, un avenant au contrat de séjour est complété et ceci tous les 2 mois tant que la personne n'a pas été orientée sur un autre dispositif (CHRS, ALT, IML, ...) ou bien sur un logement dans le parc privé ou public. Pour l'hébergement en ALT, le contrat de séjour est signé pour 6 mois et peut également être renouvelé (au maximum 2 fois).

Le départ du domicile est un moment crucial pour les personnes victimes de violences. Par cette décision la personne abandonne son logement, ses biens matériels, ses souvenirs, une partie de son histoire, de ses relations familiales et sociales pour repartir «à zéro».

Le **temps d'accueil** est déterminant pour apaiser le traumatisme produit par les violences et l'abandon du domicile.

- Mettre à l'abri la personne et ou la famille,
- Evaluer les besoins de première nécessité (colis alimentaire et hygiène),
- Repérer les urgences vitales médicales et médico psychologiques.

## **L'accompagnement éducatif**

Une prise en charge rapide et renforcée permettra de travailler sur le phénomène d'emprise, de culpabilité et de peur à s'inscrire dans un parcours judiciaire. Il s'agit aussi d'aider ces personnes à accéder le plus rapidement possible à leurs droits (juridiques, ressources, santé...) et permettre une sécurisation globale de leur situation afin de faciliter une projection à moyen terme.

Les professionnels seront présents pour informer, conseiller et soutenir la personne, tout en veillant à une coordination des différents acteurs pour apporter des réponses adaptées : qui fait quoi, quand et comment ?

- Actualiser la situation administrative et aider à l'accès aux droits,
- Accompagner la prise en charge juridique,
- Travailler sur la conscientisation du statut de victime,
- Restaurer l'image de soi.

## **Le soutien à la fonction parentale**

Les relations entre parents et enfants sont bouleversées par les situations de violences conjugales. L'enfant est tout aussi victime que son parent ce qui impacte le système familial.

Un travail sur le soutien à la parentalité sera réalisé afin d'assurer un mieux-être physique et psychologique de l'ensemble de la famille.

- Rassurer et sécuriser le parent quant aux comportements de l'autre parent vis-à-vis de l'enfant, notamment comme enjeu dans la séparation,
- Valoriser l'image du parent,
- Soutenir et mettre en valeur les compétences parentales,

## **L'accompagnement extérieur**

Les violences subies impactent les différentes sphères d'activité économique et sociale : perte du logement, absence de ressources financières, réseau amical et familial à reconstruire.

54 % des victimes de violences physiques et ou psychologiques au sein du couple estiment que ces violences ont entraîné des perturbations dans leur parcours d'insertion (études, formation, emploi).

Le champ professionnel est une étape à la reconstruction des victimes tant sur l'aspect économique que sur la valorisation et l'épanouissement personnel.

- Se réapproprier ses capacités d'agir, de choisir et de maîtriser sa vie,
- Favoriser l'accès ou le maintien dans l'emploi,
- Développer son réseau social pour rompre l'isolement,
- Favoriser la fluidité du parcours logement.



### **Les 8 places en accueil d'urgence**

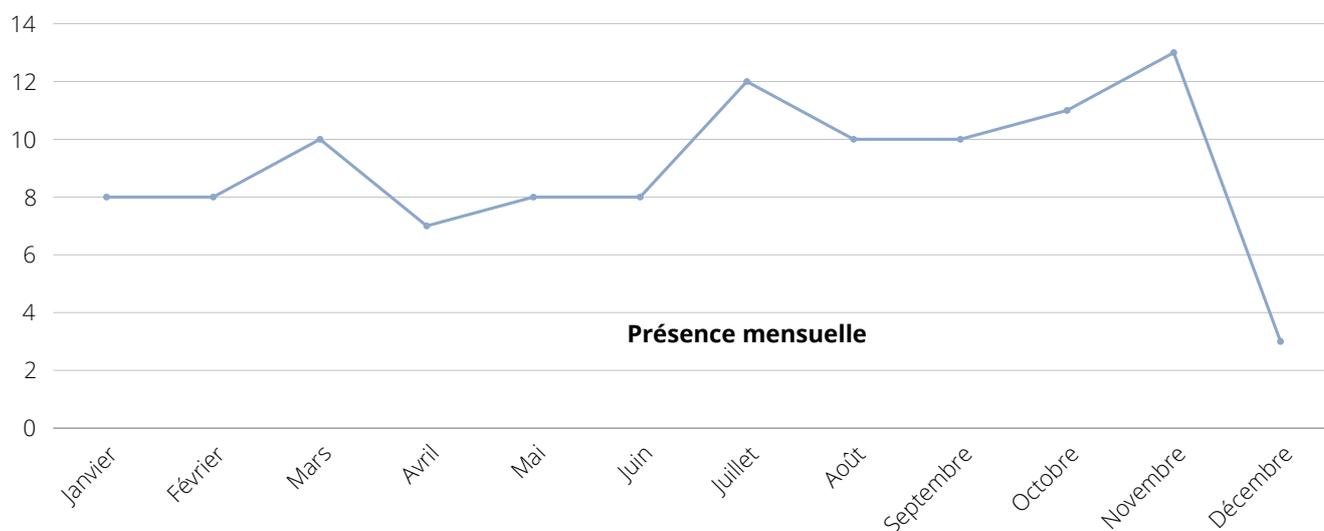
Le taux d'occupation (112.5%) démontre que ces nouvelles places répondent à un besoin, puisque nous sommes sur une moyenne de 9 personnes par mois.

Ce graphique met en avant que pour les familles accueillies, les mouvements entrées/ sorties sont infimes.

En effet, l'accueil inconditionnel permet un hébergement pour des personnes sans ressource et/ou sans titre.

Par conséquent, accéder à un logement autonome ou à un autre dispositif peut demander un temps qui ralentit la sortie.

Ces problématiques s'ajoutent au contexte d'accueil : départ de son logement, abandon d'un cadre de vie, démarches médicales et juridiques, déracinement des enfants, système d'emprise.

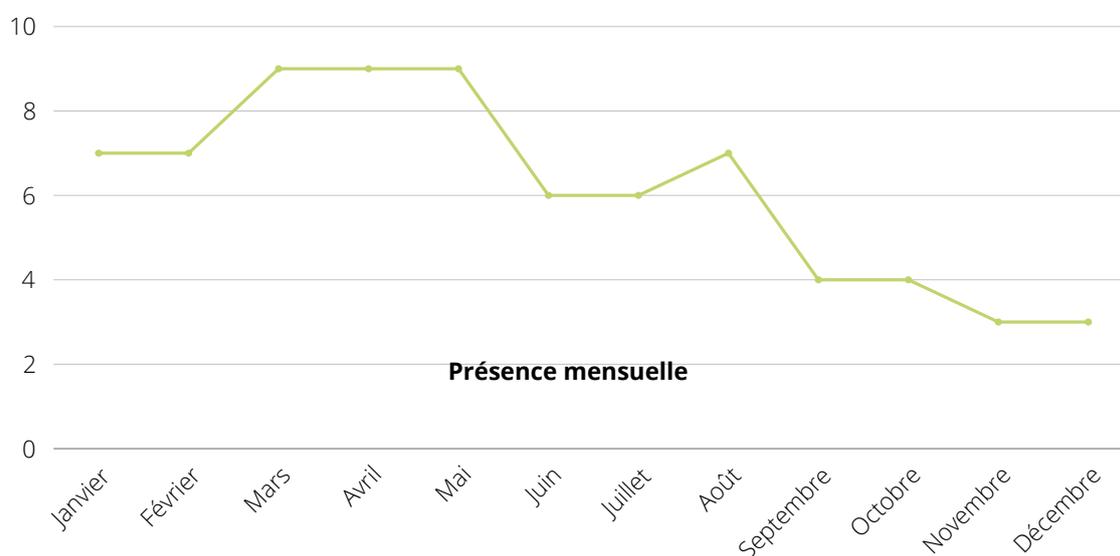


### **Les 8 places en ALT**

Le taux d'occupation est resté inférieur aux 8 places financées : 77% avec une moyenne de 6 personnes par mois.

L'entrée en ALT/VC est possible s'il existe une orientation SIAO avec des droits administratifs régularisés.

Ce bilan s'explique par la composition familiale, femmes seules ou avec un enfant : typologies des appartements ne permettant pas de réaliser de la colocation.

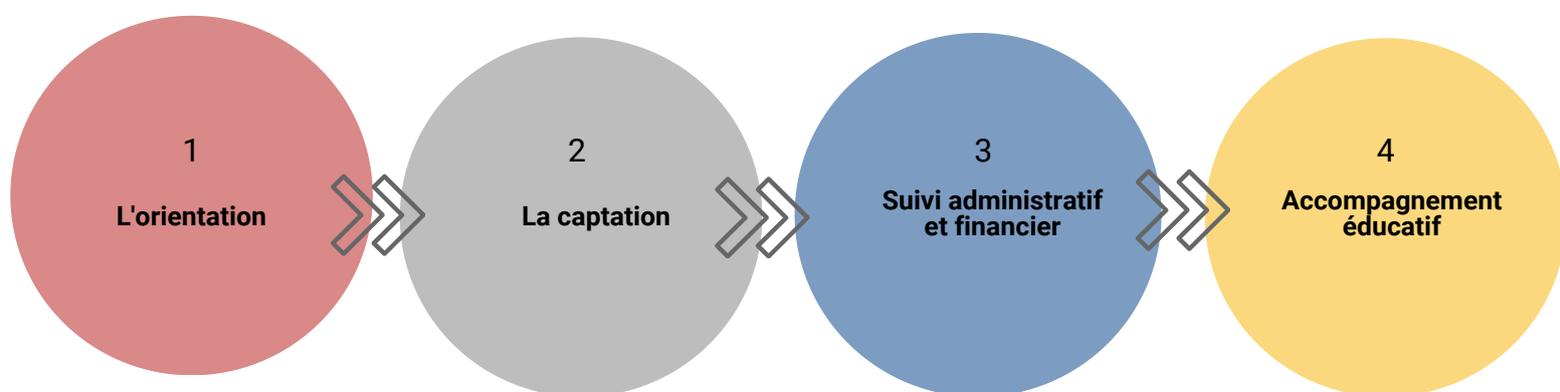


# IML - INTERMÉDIATION LOCATIVE, EN SOUS-LOCATION

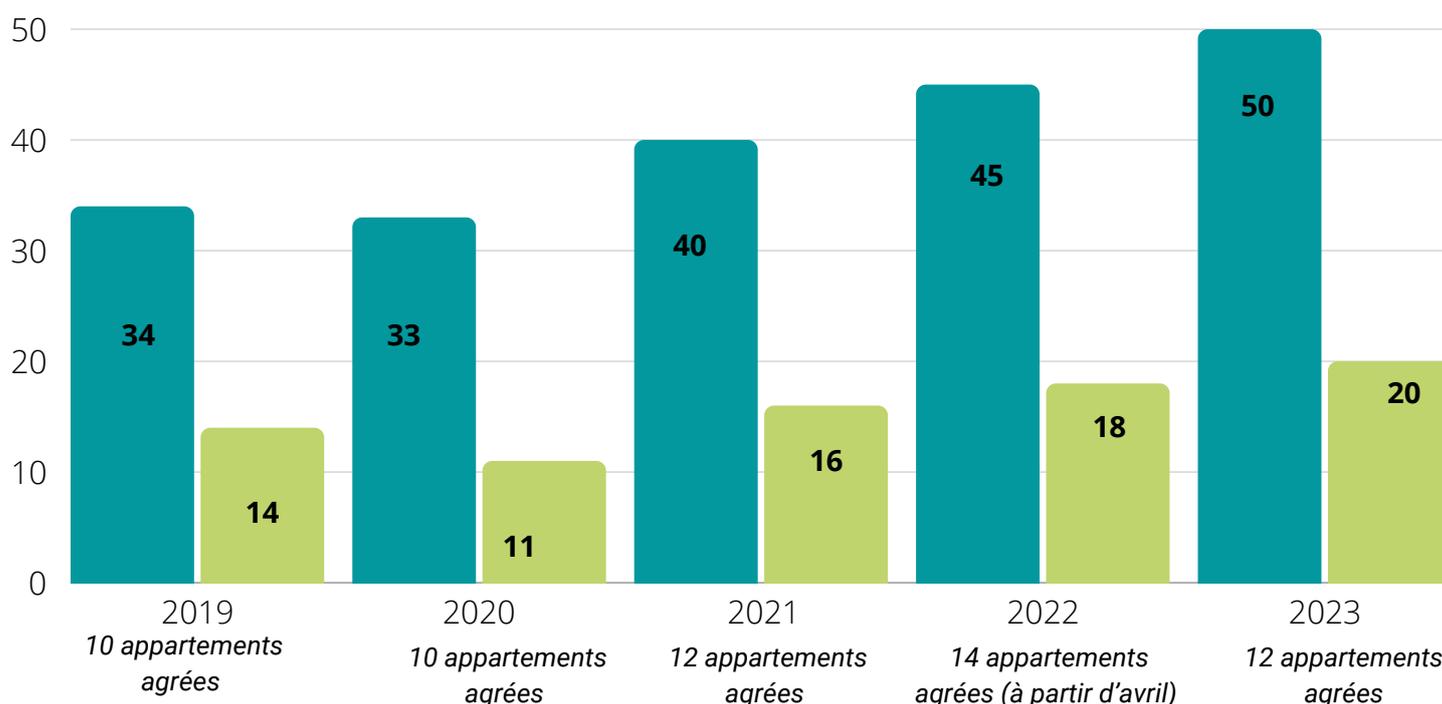
L'IML permet d'accompagner le relogement de publics présentant des difficultés d'accès au parc locatif social ou privé par de la sous-location. Le SISA est donc locataire en titre et sous loue à une personne/ une famille pour une durée limitée avec comme objectif à terme un glissement de bail.

L'accompagnement du SISA permet de :

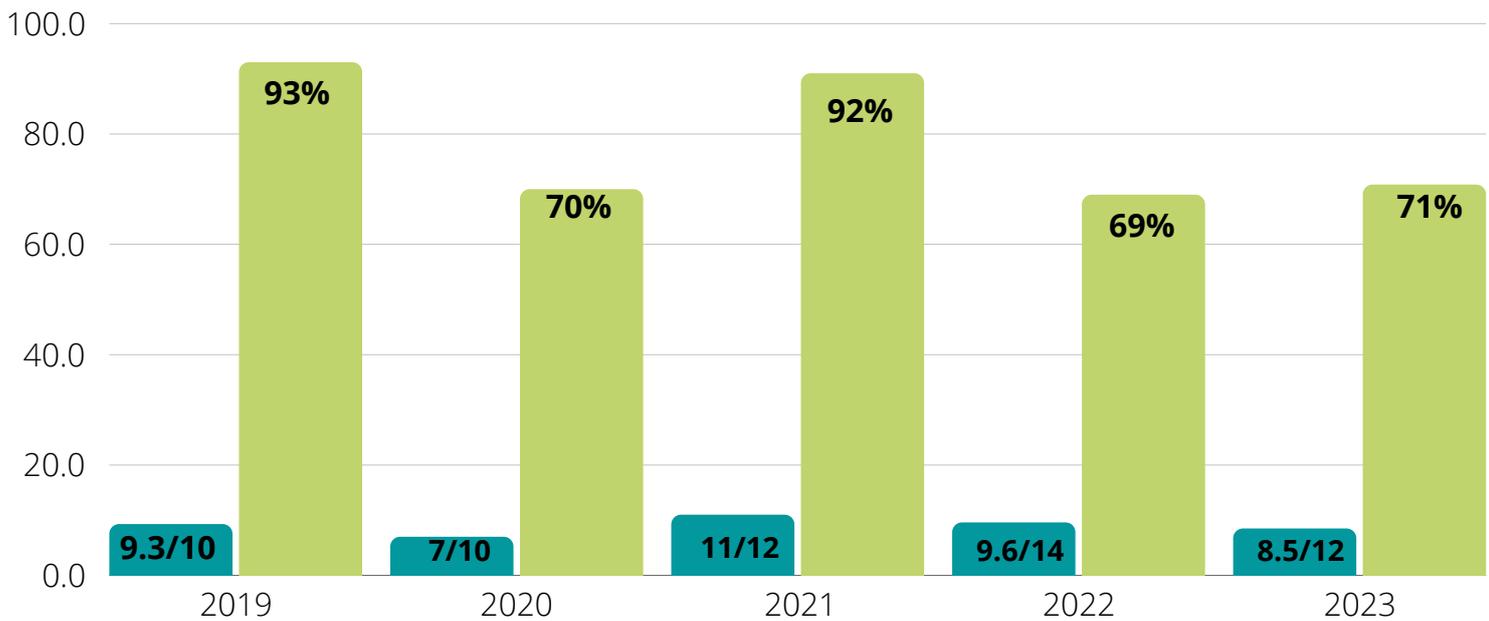
- Préparer l'accès au logement,
- Rechercher des logements auprès de bailleurs privés ou publics,
- Assurer un accompagnement social (paiement des loyers, suivi de l'entretien du logement, médiation en cas de difficulté avec le voisinage, etc.),
- Travailler sur un glissement de bail à terme.



**Nombre de personnes et de ménages présents en 2023**



## Moyenne et taux d'occupation



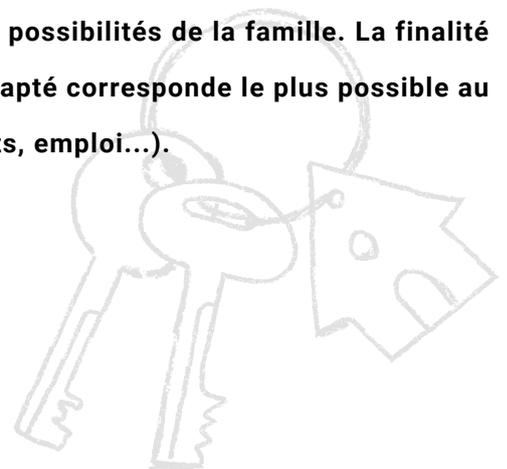
Au SISA en 2023, ce sont 50 personnes accompagnées. Il s'agit du résultat le plus important depuis un agrément à 12 appartements et plus. Cependant, le taux d'occupation ne reflète pas l'activité sur la totalité de l'année.

22 orientations via le SIAO, 11 entrées pour 11 refus.

Un entretien avec la cheffe de service et un référent éducatif permet à la personne orientée de poser ses attentes et ses priorités. Il s'avère parfois que le projet IML n'est pas réalisable notamment pour des questions de ressources et/ou de situations administratives.

Sur les 11 refus, 1 est à l'initiative de la structure.

**Le service réalise du "sur mesure" par rapport aux besoins et aux possibilités de la famille. La finalité étant le glissement de bail, il est indispensable que le logement capté corresponde le plus possible au projet de la famille (typologie du logement, quartier, déplacements, emploi...).**



# AVDL - ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT

## Des mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)

Cette mesure permet une prise en charge:

- Au domicile de la personne et peut être mise en place avant ou à la suite d'un accompagnement en CHRS,
- Dans d'autres structures comme avec les Toits du Cœur,
- Dans l'appartement conventionné ALT.

### Nombre de ménages et personnes accompagnés



La durée moyenne d'accompagnement est d'un petit plus de 3 mois (3.29) en 2023 sachant que sur les 17 ménages, uniquement 2 accompagnements ont été de plus de 6 mois.

L'AVDL est un dispositif support essentiel pour sécuriser, notamment parfois des sorties de dispositifs (CHRS, Victimes de Violences Conjugales) d'autant que la durée est très modulable. Ce dispositif permet également d'accompagner les personnes hébergées sur l'appartement en ALT (3 ménages représentant 11 mois-mesure en 2023).

La DDETS, dans le cadre de la commission de médiation, est prescriptrice d'orientation AVDL. Lorsqu'un ménage bénéficie d'une validation en recours DALO, la commission peut de pair avec l'attribution logement, orienter pour un accompagnement **AVDL nommé DALO**.

En 2023, 4 ménages ont bénéficié de cet accompagnement pour une durée moyenne de 3.5 mois. L'accompagnement a pour objectif de faire tiers avec le bailleur désigné, de travailler l'antériorité du parcours logement afin de sécuriser l'entrée dans le nouveau. Le maintien est un axe majeur qui s'accompagne selon le passé locatif (expulsion, errance, hébergements multiples...).

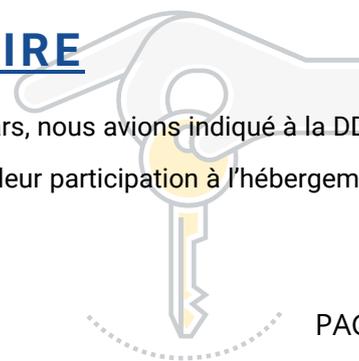
### **Les accompagnements AVDL ont la particularité d'être gradués par intensité pour le comptage mensuel.**

En fonction des besoins repérés lors de l'admission et tout au long de l'accompagnement, une intensité est calculée : 0.5 léger ; 1 classique et 2 pour approfondi. Ce mode de calcul permet un comptage au réel mais de fait demande une grande vigilance afin d'anticiper au maximum et pouvoir tout au long de l'année valider des orientations sans dépasser l'enveloppe allouée.

Il est à noter en 2023 **une pluralité des prescripteurs** : DDETS pour les DALO ; la Croix Rouge pour le Service d'Accueil et d'Orientation et le service Violences Conjugales ; les Maisons de la Solidarité, Le Service d'Accompagnement de Suite, le Service Jeune Majeurs, un opérateur de l'hébergement et le SISA.

## ALT- ALLOCATION LOGEMENT TEMPORAIRE

En 2023, le service bénéficie d'une subvention pour un seul appartement (T1). En mars, nous avons indiqué à la DDETS le risque d'être sur une activité déficitaire, si les personnes hébergées ne réglaient pas leur participation à l'hébergement. Ce qui n'a pas été le cas cette année.



# ASLL - ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

L'ASLL a pour objectif de permettre aux personnes **d'accéder ou de se maintenir** dans un logement adapté à leur situation financière, familiale et sociale.

La mesure est basée sur l'adhésion de la personne et le parcours logement est travaillé : le statut du locataire, la prévention des expulsions, etc.

Les objectifs de la mesure se définissent dans ce cadre en fonction des besoins émis par la personne. Trois modalités d'intervention axent le travail avec la personne : la mesure diagnostic (2 mois renouvelable pour 1 mois), la mesure accès (6 mois renouvelable 1 fois) ou encore la mesure maintien (6 mois renouvelable 1 fois). Chacune fixe des objectifs différents.

Mesures	Objectif
Diagnostic	Evaluer la situation du ménage et de rechercher les préconisations les plus adaptées aux problématiques repérées. La recherche de l'adhésion autour du projet logement et l'accès aux informations sont deux éléments ciblés dans cette mesure.
Accès	Aide à la définition du projet logement : analyse de la situation sociale des ménages, en particulier leurs besoins en logement ; informations des droits et devoirs du locataire. La définition du projet logement (localisation, budget, rencontre avec les bailleurs) ainsi que l'aide à l'installation sont réalisées avec la personne. L'accompagnement autour de l'appropriation du logement et de son environnement fait partie intégrante de la mesure. Le travail autour du budget, permettant le paiement du loyer et des charges, des demandes d'aides financières peuvent être réalisées.
Maintien	Permettre à la personne de rester dans le logement occupé. Pour se faire, une analyse de la situation au regard du logement est engagée : bilan budgétaire, endettement notamment non locatif, vérification de l'accès aux droits du locataire ainsi que ses devoirs.

## Les étapes clefs

- **L'ouverture** avec la personne, le prescripteur et le SISA

La mesure démarre par une rencontre au SISA, la personne et le prescripteur reçoivent un courrier précisant la date et l'horaire. Un référent éducatif est identifié au sein du SISA. L'objectif de ce temps d'ouverture est de permettre à la personne de clarifier ses besoins et de définir si nécessaire, le travail partenarial avec l'ASS.

- **La contractualisation** de la mesure avec la définition des axes de travail

Lors du second rendez-vous, le référent éducatif fait signer à la personne le contrat d'ASLL, document type du département. Cet écrit permet de reprendre les objectifs de la mesure, de façon détaillée et de s'accorder sur les actions à mener avec la personne.

- **L'accompagnement éducatif**

Rapidement après le début de la mesure, le référent éducatif organise une visite à domicile. Différents rendez-vous s'organisent tout au long de la mesure à domicile, au bureau ou bien pour des démarches à l'extérieur. Le référent amène la personne à travailler sur les objectifs définis au départ. D'autres peuvent émerger, sachant que l'ASLL est axé sur le logement en accès ou maintien.

- **Le relogement**

L'accès à un nouveau logement est défini par un travail à plusieurs niveaux : quitter le logement actuel, organiser l'arrivée dans le nouveau logement et sécuriser cette entrée du point de vue administratif et financier.

Nombre de mois mesures délivrés en 2023 : 400. 385 en janvier 2023 et 15 attribués en octobre (mois mesure volant).  
Nombre de mois mesures réalisés en 2023 : 400, dont 9 sur liste d'attente.

- Sur l'année 2023, 25 fins anticipées (contre 22, en 2022) ont été validées en commission ASLL :
  - 2 entrées en CHRIS,
  - 9 relogements effectifs avant la fin de la mesure,
  - 13 ménages n'ont pas adhéré,
  - 1 en attente d'hébergement

Le nombre de fin anticipée a augmenté sensiblement, notamment concernant les ménages qui adhèrent peu ou pas. La demande ASLL est parfois prématurée dans le projet du relogement.

- La mesure DIAGNOSTIC en 2023 :
  - 14 mesures DIAGNOSTIC, 8 en 2022.
  - 1 mesure DIAGNOSTIC n'a pas été prolongée par une autre mesure, contre 3 en 2022.
  - 2 mesure DIAGNOSTIC en cours fin 2023
  - 11 DIAGNOSTIC ont été poursuivis avec uniquement des mesures ACCES, contre 11 en 2022.

- **Le nombre de ménages/de personnes accompagnées :**

En 2022, nous avons accompagné 167 personnes, pour 73 ménages (378 mois mesures réalisés).

En 2023, 219 personnes ont été accompagnées, pour 80 ménages (pour 400 mois mesures réalisés sur les 400).

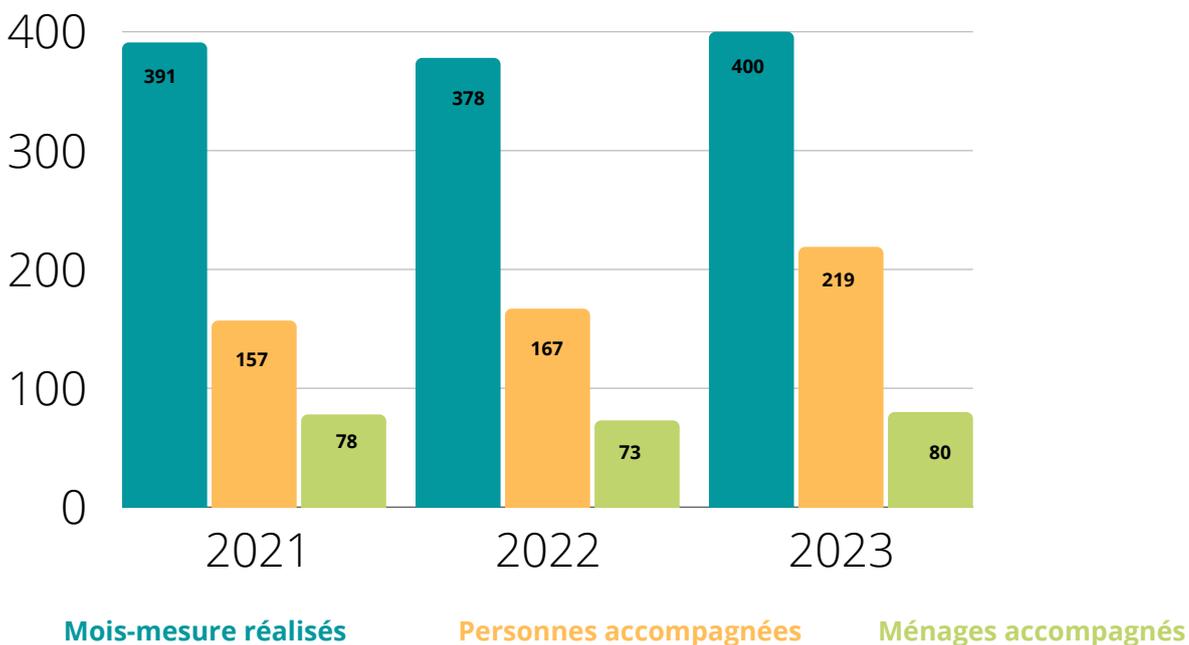
Les professionnels interviennent sur l'ensemble du territoire de Grand CHATELLERAULT, zones rurales et urbaines.

**Cette année en moyenne, 6 ménages ont dû être positionnés en liste d'attente chaque mois avant de pouvoir accéder à l'ouverture de la mesure.**

Une nouvelle typologie de personne a été accompagnée cette année : les retraités avec des petites pensions (autour des 1000€). Ce public n'était auparavant que peu connu des MDS. La sollicitation est liée à l'augmentation du prix des énergies à laquelle le ménage ne peut faire face.

La tension sur les petits logements est également un frein pour les personnes vivant avec les minimas sociaux. Le travail autour du budget est crucial, là aussi notamment en lien avec les fluides.

### Comparatif sur les trois dernières années :



# LE COLLECTIF MOBILIER

L'année 2023 aura permis de questionner les modalités de mise en œuvre de cette activité. Les demandes d'équipement est en diminution. Une rencontre avec les principaux prescripteurs pour échanger sur l'optimisation de la réponse aux besoins, tout en veillant à l'équilibre financier du service a été réalisée en novembre.

**Cette année aura été marquée par une diminution des subventions de la CAF et de la Ville de Châtelleraut.**

Un nouvel outil de communication a été créé à destination des usagers et des partenaires.

## PRODUITS VENDUS

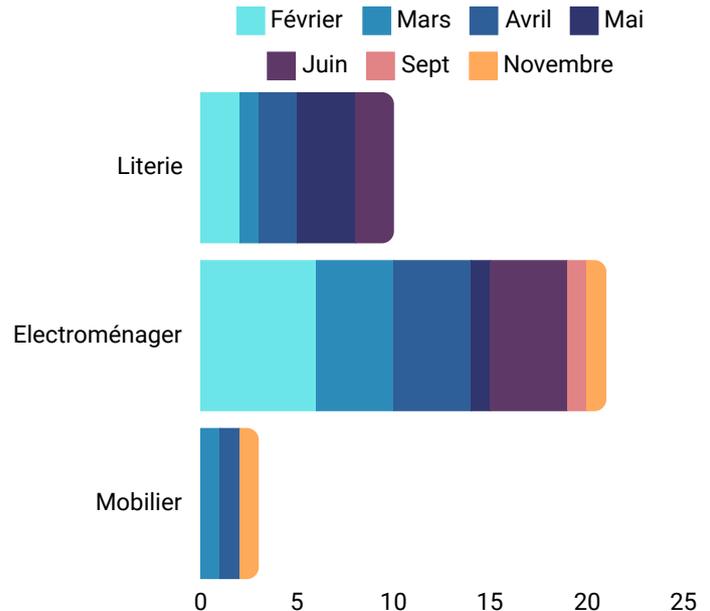
En **2023**;

**32** produits livrés

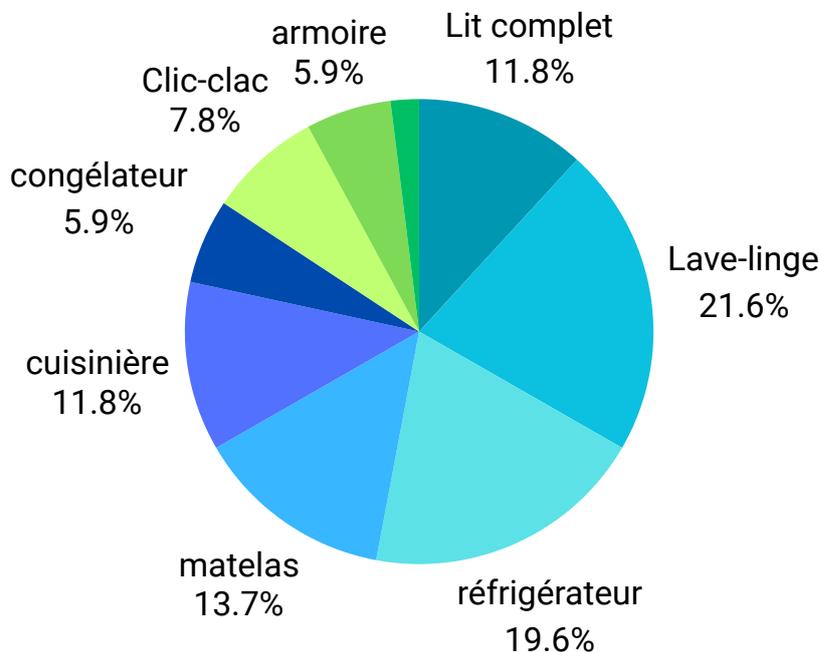
dont **7 572 €**

pour une moyenne **251,78 €**

Répartition des types d'équipement



Répartition des matériels commandés



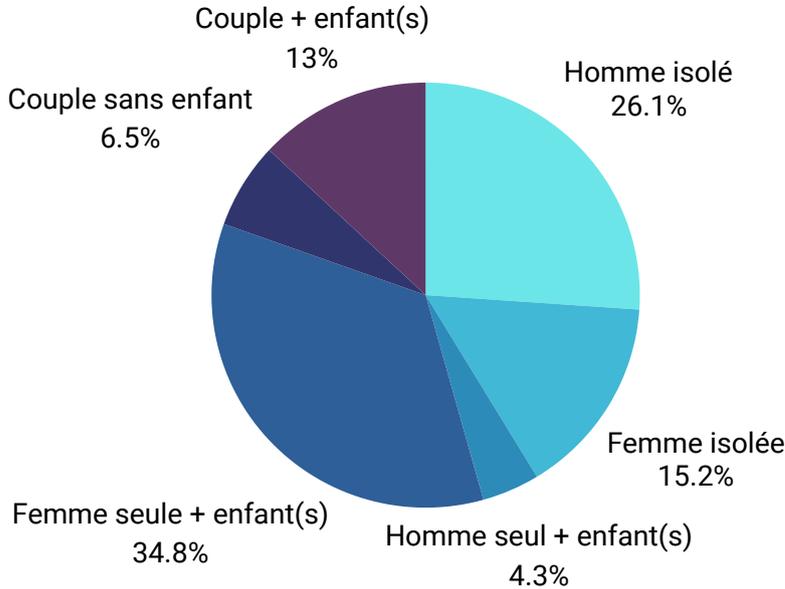
**21** électroménagers commandés (66%)

**8** literies commandées (25%)

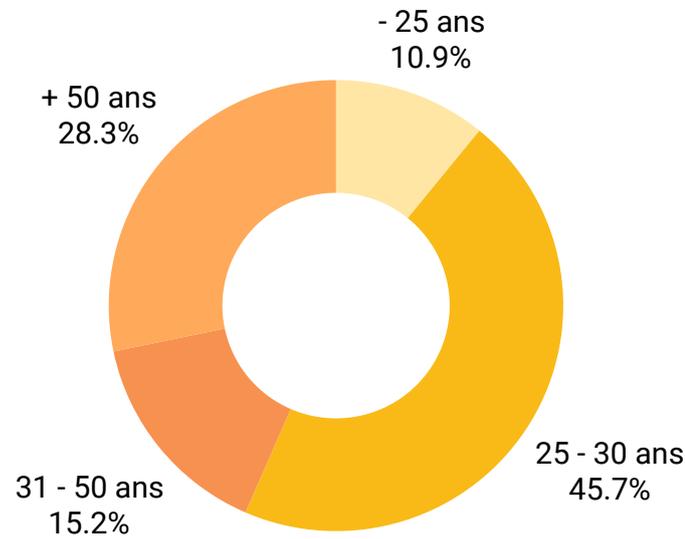
**3** mobiliers commandés (9%)

# COMPOSITION FAMILIALE ET TRANCHE D'AGE

En 2023, le Collectif Mobilier a été principalement sollicité par des femmes seules avec enfants (34%), des personnes isolées (homme isolé : 26%, femme isolée: 15%) . Les couples avec enfants représentent une part de 13% et les couples sans enfants, une part de 6%.

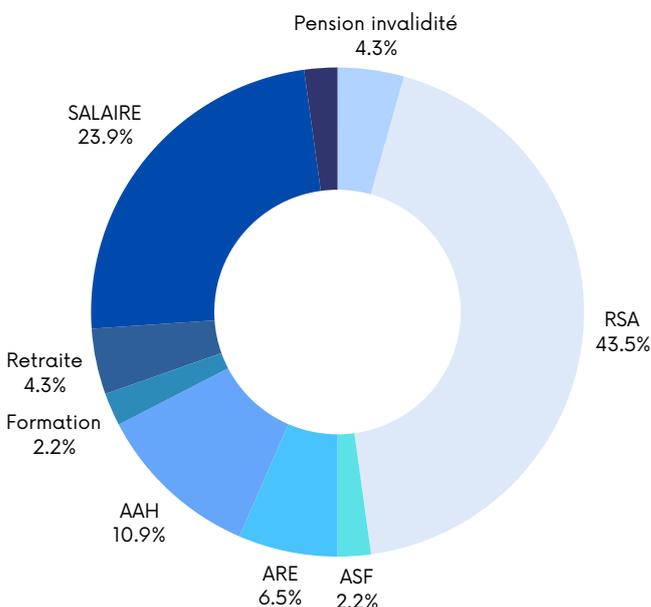


En 2023, la tranche d'âge 25-30 est la plus représentée (45%), suivie de la tranche d'âge des + 50 ans (28.3%) et de la tranche d'âge de 31-50 (15%).



# RESSOURCES ET MOTIF DE LA DEMANDE

En 2023, les bénéficiaires sont principalement des ménages percevant le RSA (43%), puis un salaire (24%) viennent ensuite les bénéficiaires de l'AAH (11%) et les bénéficiaires de l'ARE (6%).



Le motif de la demande est principalement un besoin pour un premier matériel (67%). En seconde position, la demande est faite pour un matériel en panne (24%) et pour 9%, il s'agit d'une demande dans le cadre d'un relogement.

